

LA PASSION  
DU STORE

# CONTRAT D'ENTRETIEN



## CONDITIONS GÉNÉRALES

[WWW.LAMELCOLOR.CH](http://WWW.LAMELCOLOR.CH)

 **LAMELCOLOR**  
LA PASSION DU STORE

## CONTRAT D'ENTRETIEN CONDITIONS GÉNÉRALES

### Désignation de l'installation / prestation de maintenance

La liste détaillée des équipements/produits et prestation d'entretien couverts par le présent contrat seront mentionnés sur une fiche séparée, faisant partie intégrante du contrat d'entretien.

### Durée du contrat/résiliation

Le présent contrat est limité à une année et prend effet à la date de la signature, la reconduction tacite s'opère d'année en année. Les deux parties peuvent rompre le contrat pour la fin de chaque année par lettre recommandée et en tenant compte d'un délai de préavis de trois mois.

**Lamelcolor SA est en droit de résilier le contrat, sans délai et sans dédommager le client, dans les cas suivants :**

- Lors de l'installation ou le produit ont été endommagés, respectivement rendus inutilisable par accident, emploi abusif ou mauvais usage.
- Lorsque des modifications ou des travaux de maintenance ont été effectués sur le produit ou l'installation couvert par le présent contrat par une tierce personne, sans l'autorisation de Lamelcolor SA.
- Lors du non-respect des conditions de paiement ou lors de l'ouverture d'une faillite contre le client.

### Adaptations et extensions du contrat

Le contrat comprend 1 ou plusieurs visites de maintenance annuelles, ainsi que diverses prestations de service chiffrées séparément. Le détail figurant dans la description de l'installation à entretenir.

Sur demande du client ou sur proposition de Lamelcolor SA et durant sa validité, le contrat peut être étendu à d'autres produits ou installation. Le prix du contrat sera adapté en conséquence sur la base d'un avenant.

Lorsque l'extension se compose d'installations n'étant pas à l'état de neuf, l'avenant au contrat de maintenance ne pourra être conclu après une révision générale. Le coût de la révision sera facturé au client sur la base d'une offre spécifique.

### Prestations non comprises dans le contrat

- Suppression de défauts nécessitant une réparation importante
- Changement de concept de l'installation
- Élimination de dérangements dont les causes ne sont pas dues aux produits spécifiés dans la liste détaillée défectueux, des pannes de courant, dégât dus au gel, au feu, à la foudre, la corrosion ou autres événements.

Les prestations pourront, si nécessaires, être exécutées par Lamelcolor SA dans le cadre des possibilités techniques et légales. Elle feront l'objet d'une offre spécifique.

## CONTRAT D'ENTRETIEN CONDITIONS GÉNÉRALES

### Responsabilités

Les dégâts éventuellement provoqués par le personnel de Lamelcolor SA, à des installations ou produits lors de travaux de maintenance, de réparation ou de nettoyage, seront réparés dans le cadre de la garantie normale.

Les frais de réparation d'autres produits endommagés ou détruit consécutivement à une faute ou une erreur du personnel de Lamelcolor SA seront pris en charge par l'assurance Responsabilité Civile de Lamelcolor SA dans le cadre de l'application juridique des clauses de l'assurance RC et du code civil Suisse.

En ce qui concerne toutes autres revendications de dédommagement du client ou prétentions de tiers pour des dégâts directs ou indirects, les clauses de l'assurance RC et du code civil Suisse font également foi.

### Adaptation de prix

Le prix du contrat est basé sur des tarifs de Lamelcolor SA à la date de la signature du contrat et seront si besoin indexé suivant l'indice des prix des consommations Suisse.

### Conditions de paiement / garantie

Le client s'engage à payer les factures se rapportant au contrat dans les 30 jours net, date de la facture. Les montants des différents éléments du contrat d'entretien seront facturés en une fois.

Cette facture sera libellée dans le courant du mois suivant la date d'entrée en vigueur ou de renouvellement du contrat.

Ce contrat est soumis à la juridiction suisse. Le lieu de juridiction pour toute contestation découlant de ce contrat et de son application est Estavayer-le-Lac.

### Travaux et matériel hors contrat

Les dépannages et le matériel non compris dans le présent contrat seront facturés ponctuellement dans les cas particuliers définis comme travaux hors contrat selon les conditions générales et en fonction des heures effectives de déplacement et de travail selon le tarif net hors TVA ci-après.

Du lundi au vendredi de 07.00 à 17.30h Tarif horaire CHF 115.00/h  $\cdot$  20 %\* = CHF 92.00

Du lundi au vendredi de 06.00 – 07.00h, 17.30 à 23.00h et le samedi + 25 %

Dimanche et jours fériés + 100 %

\*nous octroyons 20 % de rabais sur le tarif horaire uniquement dans le cadre d'un contrat d'entretien.

### Obligation du client

Le client s'engage à ne faire effectuer aucun travail de maintenance ou de dépannage par une tierce personne dans l'installation faisant l'objet du contrat sauf avec l'autorisation de Lamelcolor SA.

Pour tous les travaux, le client doit, si nécessaire, mettre à disposition une personne connaissant les lieux, le fonctionnement des installations et les éventuels prescriptions spéciales. Il nommera de même une personne autorisée qui signera les bons ou rapports correspondants aux prestations effectuées. Les accès aux installations sont à tenir libres et doivent être facilement accessibles et correspondre aux normes SIA118/342.